



NOUVEAU DÉPÔT PATRONAL

Des retraits, mais peu d'ouverture

Une semaine après la première série de grèves rotatives du Front commun, une nouvelle « proposition globale actualisée » a été déposée jeudi dernier à la table de négociation de l'ASPPC. Certes, on y retrouve des retraits importants, mais cette proposition fait peu de place aux demandes syndicales.

DES MENACES QUI DISPARAISSENT

On constate par cette proposition une volonté plus tangible de négocier. En effet, la partie patronale retire plusieurs demandes qualifiées d'inacceptables par l'ASPPC, notamment sur la sécurité d'emploi. Voici un aperçu des principales demandes retirées :

- évaluation : les demandes patronales concernant l'évaluation des enseignantes et des enseignants ont été retirées, notamment celle qui en faisait une condition à l'obtention de la permanence;
- création de postes : le CPNC recule sur ses demandes qui visaient à réduire les ressources qui ont pour effet de créer des postes;

- sécurité d'emploi : le comité patronal de négociation des collèges (CPNC) abandonne l'idée d'élargir le rayon pour le remplacement sur poste de l'enseignant mis en disponibilité (MED) à 250 km et retire l'obligation pour un MED d'accepter un remplacement sur poste si sa charge est supérieure ou égale à sa protection salariale. Aussi, il n'exigerait plus que seule la CI liée à l'enseignement serve pour lever une mise en disponibilité. Finalement, il abandonne l'idée de faire diminuer la protection salariale de 80 % à 70 %;

- sécurité du revenu : le CPNC ne souhaite plus abolir cette disposition propre à la convention FEC (5-4.22);

- lettres d'entente sur les garanties : la demande de les abolir est retirée.

PLUSIEURS BÉMOLS

Même si on ne peut nier que ces retraits soient un pas dans la bonne direction, il n'en reste pas moins que plusieurs menaces subsistent dans cette proposition patronale.

Par exemple, si on a assisté à un élagage important sur la sécurité d'emploi, cette proposition maintient encore des demandes déraisonnables pour les MED et pour les précaires. Par exemple, on y trouve encore :

- la demande de remplacement sur poste l'enseignant MED dans le secteur (100 km) dès la première année;

ENCORE ET PLUS QUE JAMAIS, VOTRE APPUI EST ESSENTIEL. NOUS COMPTONS SUR VOUS. SOLIDARITÉ!

- la modification de l'ordre des priorités pour obtenir un poste qui a pour effet de favoriser de façon systématique les enseignants MED, au détriment des enseignants à statut précaire et ce, peu importe leur ancienneté;

- l'imposition de délais extrêmement courts aux MED pour faire leur choix de remplacement;
- l'abolition de la troisième liste de postes, au début du mois d'octobre.

D'autre part, même si le CPNC a éliminé deux des trois conditions restreignant l'accès à la permanence, on retrouve encore celle qui fait en sorte qu'un enseignant à statut précaire ne pourrait y accéder qu'à l'obtention d'un troisième poste consécutif.

En ce qui concerne la vie départementale et de programme, le CPNC maintient sa volonté d'abaisser le ratio pour la coordination du département et des programmes et ce, en totale contradiction avec les besoins exprimés par les membres de l'ASPPC.

Il faut également souligner l'entêtement de la partie patronale qui, à ce stade de la négociation, maintient sa position sur la disparition des libérations syndicales, tant locales que nationales.

En coupant ces libérations, la partie patronale s'attaque à notre capacité de représentation et à notre implication dans les relations du travail, ce qui risque de créer plusieurs conflits.

QUELQUES PETITES OUVERTURES

Cette proposition, il faut le dire, fait très peu de place aux demandes syndicales. Tout au plus, à certains endroits, sentons-nous de l'ouverture à certaines de nos préoccupations. Notons que :

- le CPNC accepte l'idée d'une baisse de la charge individuelle (CI maximale), mais seulement à 86 alors que nous privilégions 84. Cet exercice se ferait par le biais de la réallocation de ressources;
- toujours via la réallocation (...), il se montre ouvert à la création de charges d'enseignement à temps complet à la formation continue.

QU'EN EST-IL DE LA RÉALLOCATION?

Les représentants du CPNC ont encore une fois rédigé cette proposition sans y inclure la possibilité d'injection de nouvelles ressources. Les seules ressources disponibles seraient, selon eux, celles obtenues par une réallocation.

D'entrée de jeu, le CPNC consent à retirer sa demande de retourner au calcul de la CI de la convention 2005-2010, ce qui constitue une concession importante par rapport aux dépôts précédents. Cependant, la partie patronale persiste dans sa volonté de s'attaquer aux gains de la dernière négociation sur les facteurs HP (heures de préparation) et PES (périodes-étudiants-semaine). Elle propose, d'une part, une diminution du facteur HP (heures de préparation) de 1,9 à 1,7 dans le cas où il y a plus de trois préparations et, d'autre part, une diminution du facteur PES de 0,08 à 0,06, à partir de 415 PES.

Par ailleurs, alors qu'ils affichent clairement leurs priorités pour la réallocation (EESH, téléenseignement et formation continue), ils font peu de cas des priorités syndicales. L'exercice de réallocation devient, du coup, encore moins attrayant.

POURSUIVONS LA LUTTE

Bien qu'importantes, les concessions faites par le biais de cette proposition ne peuvent, en aucun cas, être considérées comme des gains. Dans les jours et les semaines qui suivent, le comité de négociation de l'ASPPC s'engage à ramener les préoccupations syndicales au cœur des discussions dans le but de faire des gains significatifs. Encore et plus que jamais, votre appui est essentiel.

Nous comptons sur vous. Solidarité!